



Propreté : **Pas d'aumône** 1,2 % pour 2027, FO dénonce le mépris et refuse de cautionner

Paris, le 24 septembre 2026

La Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés (FEP) a mis à la signature, le 22 septembre 2026, lors de la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation de la branche propreté, un accord portant les minima conventionnels de 1,2 % pour 2027. La Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIERE (FEETS-FO) ne signera pas ce texte.

Les agents de propreté nettoient les hôpitaux, les écoles, les transports et les entreprises. Ils travaillent tôt, tard, en horaires fractionnés, souvent à temps partiel subi, pour des salaires collés au SMIC. Au premier échelon de la grille, l'écart avec le minimum légal est aujourd'hui de vingt et un centimes.

Vingt et un centimes. C'est tout ce qui sépare aujourd'hui le premier échelon de la grille du SMIC. Avec 1,2 %, il n'en restera rien. Le SMIC est revalorisé chaque 1er janvier en fonction de l'inflation, et les prix augmentent aujourd'hui bien plus vite que 1,2 %. Au 1er janvier 2027, le SMIC rattrape la grille.

Il la rattrapera même avant qu'elle existe. L'accord de 2026 avait été signé en décembre 2025 et n'est entré en vigueur qu'au 1er avril, le temps que l'arrêté d'extension soit publié. Celui-ci suivra le même chemin. Pendant des mois, les minima de la branche seront inférieurs au minimum légal. Les employeurs paieront le SMIC. Pour les salariés du bas de la grille, la convention collective ne servira plus à rien.

La branche décroche pour la deuxième année consécutive. En 2026, la FEP a accordé 1,1 % quand les prix montaient deux fois plus vite. Elle n'a plus de politique salariale. Elle attend que le SMIC fasse le travail à sa place et appelle ça une revalorisation.

Les entreprises et les donneurs d'ordre ne peuvent pas continuer à faire des économies sur le dos de ceux qui font tourner le pays. Les marchés au moins-disant ont un coût, et ce sont les salariés qui le paient.

FO a demandé l'ouverture d'une véritable négociation et un nouveau mandat du conseil d'administration de la FEP. La demande a été balayée. Le texte était plié d'avance. On ne négocie pas un accord qu'on présente déjà signé.

Nous avons demandé une seule chose : a minima l'inflation. Pas un rattrapage, pas une hausse du pouvoir d'achat. Ne pas perdre. C'est cela que la FEP a refusé.

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20



La FEETS-FO ne signera pas cet accord et exige :

- l'ouverture immédiate d'une véritable négociation salariale de branche, avant toute conclusion d'un accord pour 2027 ;
- une revalorisation des minima conventionnels au moins égale à l'inflation, avec le rattrapage de ce qui a été perdu en 2026 ;
- l'application de la clause que la FEP a elle-même signée, qui impose aux parties de se réunir dans les quinze jours lorsque le SMIC rattrape le premier échelon de la grille.

Contacts :

Zaïnîl Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Nadia Jacquot, Secrétaire fédérale, 06 43 90 83 14



FEETS FO
Fédération de l'**E**quipement, de l'**E**nvironnement, des **T**ransports et des **S**ervices **FORCE OUVRIERE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr



www.feetsfo.fr



01 44 83 86 20

